

Greffe
du Tribunal de Commerce de
COGNAC
71 Rue Lhomeyer
16100 COGNAC

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sàrl A.M.L. POMPES FUNEBRES & MARBRERIES
15 avenue Paul Firino Martell
16100 COGNAC

Dépôt effectué par :

BANETTE & CONAN ASSOCIES - AVOCATS
30 avenue du Gl Leclerc
17000 LA ROCHELLE

Numéro RCS : COGNAC B 497 739 367

<10638/2007B00058>

Dénomination sociale :

A.M.L. POMPES FUNEBRES & MARBRERIES CHARENTAISES

Pièces déposées le 24/09/2007

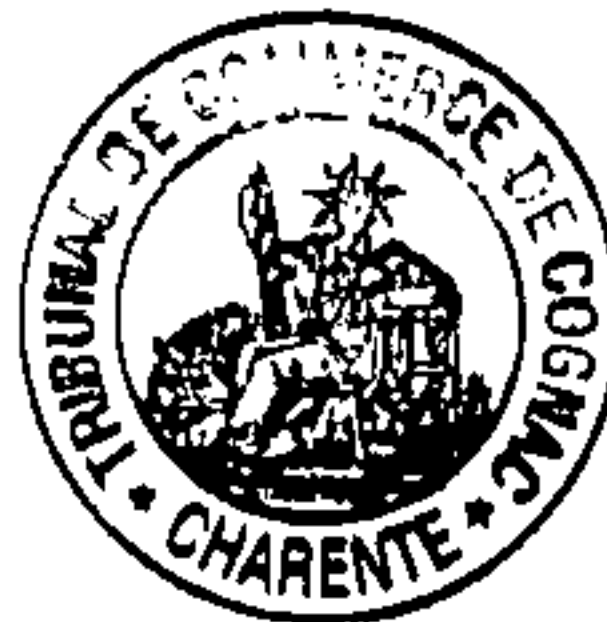
Numéro : 2700772

Procès-verbal d'Assemblée du 24/08/2007
- Nomination de Co-gérant

- DROITS DE GREFFE : Décrets des

26 avril 1980 et 10 octobre 1986.

Le Greffier,



« A.M.L. POMPES FUNEBRES & MARBRERIES CHARENTAISES »
Société A Responsabilité Limitée
Au Capital de 60 000 Euros
Siège Social : COGNAC (Chte) 15 avenue Paul Firino Martell
497 739 367 RCS COGNAC

-:-

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 AOUT 2007

L' An deux mille sept,
Le vingt-quatre août,
Au Cabinet BANETTE-CONAN, Avocats, à LA ROCHELLE (Chte-Mme)
30 avenue du Général Leclerc, à midi,

Les associés de la Société « A.M.L. POMPES FUNEBRES & MARBRERIES CHARENTAISES », Société A Responsabilité Limitée au Capital de 60 000 Euros, divisé en 600 parts sociales, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation régulière de la gérance.

Les associés suivants sont présents ou représentés à l'Assemblée :

* Monsieur Loïc MIOT
demeurant à COGNAC (Chte) 19 avenue Paul Firino Martell
Propriétaire de TROIS CENT SIX parts, ci 306

* SARL « JANUS »
dont le siège social est à SURGERES (Chte-Mme)
108 rue Audry de Puyravault
Propriétaire de CENT SOIXANTE QUATORZE parts, ci..... 174

* Madame Sylviane MIOT
demeurant à CHATELAILLON PLAGE (Chte-Mme)
2 Allée des Camaldules
Propriétaire de SOIXANTE parts, ci..... 60

* Monsieur Jacques MIOT
demeurant à CHATELAILLON PLAGE (Chte-Mme)
2 Allée des Camaldules
Propriétaire de SOIXANTE parts, ci..... 60

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer sur toutes questions à l'ordre du jour.

HK 87 SM

Monsieur Loïc MIOT, Gérant de la Société, préside la réunion.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- * un exemplaire des statuts de la Société,
- * le rapport de la gérance,
- * le texte des résolutions soumises au vote des associés,
- * le texte de la convocation adressée à chacun des associés.

Il déclare que le rapport de la gérance et le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés dans les délais légaux et, dans le même temps, tenus à leur disposition au lieu du siège social. Qu'ainsi, les associés ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle alors que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- * Nomination d'un nouveau Gérant
- * Accomplissement des formalités de publicité

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance, puis il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer en qualité de co-Gérante pour une durée indéterminée à compter du 24 août 2007, Madame Nicole MIOT, née le 4 juillet 1957 à BORESSE ET MARTRON (Chte-Mme), demeurant à ~~BOITERS (Vienne) 8 rue des Aubépines~~ ~~COGNAC (Chte) 19 avenue Paul Firino Martell.~~

Madame Nicole MIOT exercera ses pouvoirs dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Nicole MIOT a déclaré par avance accepter son mandat de co-Gérante et ne se trouver dans aucun des cas d'incompatibilité prévue par la loi et les règlements en vigueur.

DEUXIEME RESOLUTION

Les décisions de la présente Assemblée seront publiées conformément à la législation et aux règlements en vigueur à la diligence des représentants légaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signatures: vl, 59, 81

CLOTURE

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.

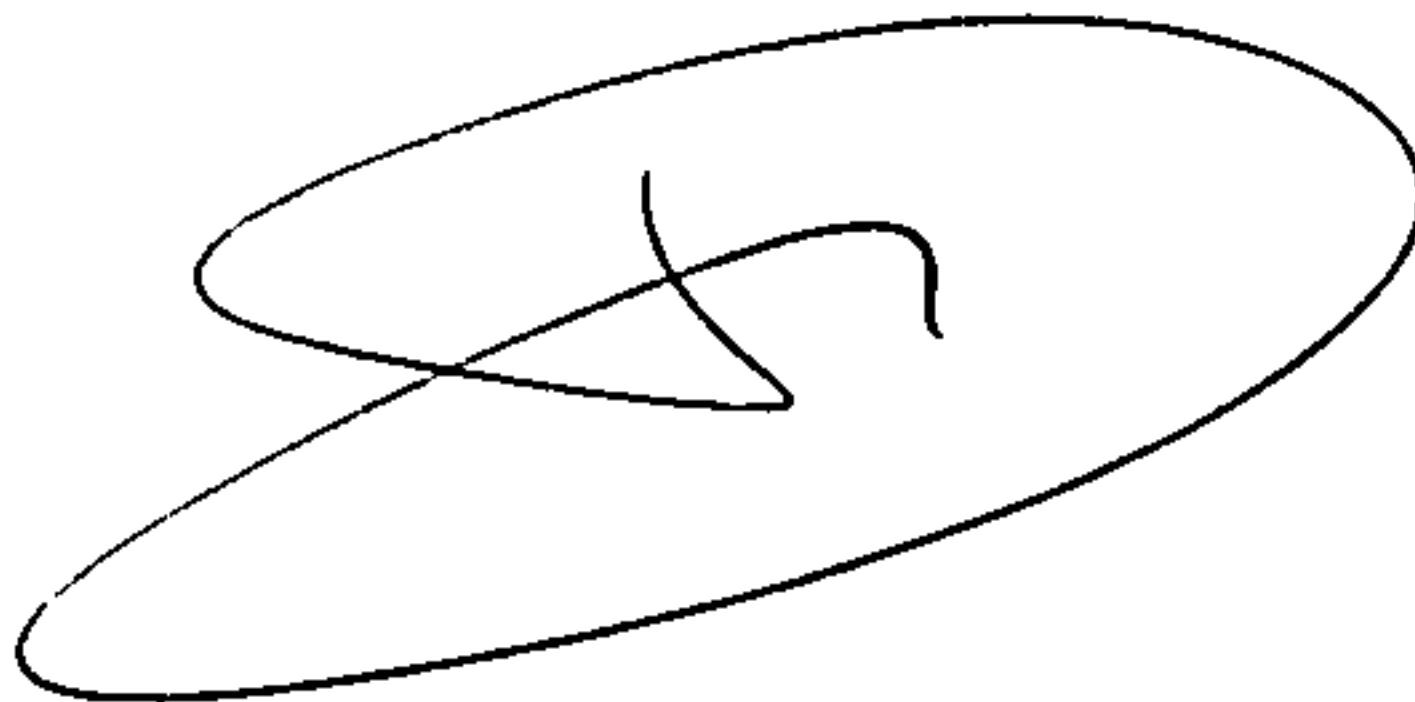
Loïc MIOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Loïc MIOT', written over a horizontal line.

SARL « JANUS »
Représentée par Loïc MIOT, Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Loïc MIOT', written over a horizontal line.

Jacques MIOT

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a horizontal line.

Sylviane MIOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylviane MIOT', written over a horizontal line.